



Groupe de travail Baromètre social

1^{er} juillet 2020

Un groupe de travail relatif au baromètre social s'est réuni en visioconférence le 1^{er} juillet 2020, sous la présidence de Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines.

L'Alliance du Trèfle était représentée par Valérie Clément, Franck Cayssials et Annick Pinard.

Trois points sont à l'ordre du jour de la réunion :

- baromètre social à partir du questionnaire de 2017,
- point particulier du baromètre social sur le covid-19,
- enquête télétravail.

Jean-Pascal Fayolle indique qu'en complément, un retour d'expérience sur le Covid-19 sera évoqué lors du groupe de travail en format CTM du 9 juillet.

1. Baromètre social 2020

Olivier Pauget, chef de mission, et Laura Ménis, consultante senior, du bureau d'études BVA, qui accompagne les administrations et les entreprises publiques depuis 15 ans, présentent le questionnaire.

Le périmètre est comparable à celui de 2017 (AC DRAAF DAAF DTOM EA), les agents du ministère en poste dans les DDI seront quant à eux interrogés par le Ministère de l'Intérieur qui lance son baromètre social en septembre 2020.

Une harmonisation des questionnaires est recherchée.

L'idée est de conserver le plus d'indicateurs de 2017 pour pouvoir mesurer les évolutions, tout en intégrant les nouveaux enjeux (label égalité professionnelle et lutte contre les discriminations) et la crise Covid-19.

Une vigilance doit être apportée à la longueur du questionnaire (risque d'abandon en cours de route si trop long).

Le baromètre a pour objectifs de mesurer le niveau de satisfaction au travail, d'identifier les attentes des agents, et de comparer les résultats dans le temps. Il doit être un outil opérationnel qui permet d'identifier les axes d'amélioration et les actions à conduire.

Le questionnaire sera accessible via les différents terminaux (ordinateur, smartphone...) et les différents systèmes d'exploitation. Le recueil des données est conforme au RGPD et les données détruites après réalisation de l'enquête, qui se fait sur des bases statistiques et anonymes.

Le protocole de recueil comprend 3 phases :

- l'invitation : les agents recevront un mail de BVA avec un lien. Chaque lien est attaché à un identifiant unique. Un agent ne peut faire qu'une seule réponse mais qui peut être modifiée ou complétée en plusieurs fois (sauvegarde entre chaque connexion).
- 2 ou 3 relances
- la clôture avec un message de remerciement.



L'enquête aura lieu du 5 octobre au 6 novembre 2020 ce qui inclut les 2 semaines de congés scolaires. La migration de la messagerie educagri vers Mélanie doit avoir lieu pendant ces congés, mais pour l'administration, cette migration n'aura pas d'impact sur l'adresse des agents.

En ce qui concerne la prise en compte des questionnaires non renseignés à 100 %, Olivier Pauget indique que ce sera à déterminer avec le MAA . En général les questionnaires renseignés à plus de 80 % sont retenus.

Servane Gilliers Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, présente les modifications apportées au questionnaire 2017.

L'Alliance du Trèfle demande si la durée de réponse au questionnaire a été estimée.

Olivier Pauget indique que le questionnaire n'a pas encore été minuté mais que la durée pour le renseigner est plutôt de l'ordre de 20mn compte tenu du nombre de questions ouvertes. Il confirme qu'au delà de 20mn, les gens décrochent. Le taux de participation n'était que de 27 % en 2017, alors qu'il se situe habituellement pour des enquêtes de ce type entre 40 et 60 %.

L'Alliance du Trèfle constate que 25 à 30 % du temps du questionnaire est consacré à l'identification de l'agent avant de répondre aux questions.

Olivier Pauget répond que cela permet d'actionner les filtres et de valoriser ensuite les réponses.

L'Alliance du Trèfle et les autres organisations syndicales souhaitent ajouter une modalité « représentants des organisations syndicales » dans la question F1 sur la communication interne.

Stéphanie Frugère, sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, indique qu'il ne pourra pas y avoir de comparaison sur ce point avec le questionnaire précédent puisque les représentants des organisations syndicales apparaissaient comme précision de la modalité « autres ».

Suite à une remarque des organisations syndicales sur les erreurs des fichiers mails transmis par le MAA, Olivier Pauget insiste sur les fichiers qui doivent être très bien qualifiés, car si plus de 5 % d'adresses sont erronées, l'envoi est bloqué et mis en spam. En 2017 ce n'était pas le cas mais aujourd'hui une mauvaise qualité des fichiers entraîne le blocage.

Stéphanie Frugère se dit très sensibilisée au problème. Une réunion de travail spécifique est prévue avec la DGER et le service de la modernisation pour traiter ce sujet

2. Questionnaire Covid 19

Servane Gilliers Van Reysel présente le questionnaire spécifique Covid -19, qui fera partie du baromètre social et sera traité par BVA.

Ce questionnaire porte sur le ressenti des agents pendant la crise et au retour en présentiel.

Les organisations syndicales seront ajoutées à la liste des acteurs ayant joué un rôle primordial pendant cette période.

Jean-Pascal Fayolle précise que d'autres aspects sur le Covid-19 seront abordés lors du groupe de travail du 9 juillet.

L'Alliance du Trèfle constate qu'avec le complément Covid-19, la durée de réponse au questionnaire va dépasser 20 minutes. Elle demande donc l'exploitation des questionnaires incomplets.

Jean-Pascal Fayolle indique que le MAA va étudier avec BVA ce qu'il est possible de faire.

3. Enquête télétravail

Stéphanie Frugère indique que cette enquête prendra la forme d'un questionnaire Sphinx qui sera ouvert en juillet -août pour avoir des informations à la rentrée pour un groupe de travail sur le télétravail en septembre, dans l'objectif d'une nouvelle politique de télétravail en octobre.

Jean-Pascal Fayolle indique qu'aujourd'hui le MAA a des problèmes d'approvisionnements en ordinateurs portables (le MAA a commandé 200 postes mais le Royaume Uni en a commandé 500 000). Les outils de visioconférence sont aussi à revoir car Zoom pose des problèmes de sécurité alors que les outils français ne sont pas au point (Orange ne permet des réunions qu'à 25 personnes).

Le périmètre de l'enquête porte sur l'Administration Centrale, les DRAAF-DAAF et les DDI. Pendant la période Covid-19, il n'y avait pas de vrai télétravail car pas organisé, mais des enseignements peuvent être tirés de cette période.

La DGAFP fait aussi un Retex dans l'objectif de publier un guide en septembre.

Le questionnaire comprend trois parties :

- catégorisation,
- description de la situation des agents pendant la période covid-19,
- prospective.

Il comprend un volet réservé à l'encadrement.

Les champs libres ont été limités. Trois questions sur les outils seront ajoutées.

Pour l'enseignement technique agricole et l'enseignement supérieur agricole, deux questionnaires spécifiques seront également élaborés.

Laurence Pers-Philippoux, adjointe à la sous-directrice des établissements, des dotations et des compétences, précise que le questionnaire Sphinx pour l'enseignement technique agricole reprendra la trame du questionnaire précédent et intégrera un aspect sur les missions ((impact du télétravail sur les missions). Les agents contractuels sur budget seront intégrés à l'enquête.

Le calendrier permettra d'avoir les informations à la rentrée.

Daphné Prévost, adjointe au sous-directeur de l'enseignement supérieur, indique qu'un questionnaire spécifique Sphinx sera bâti avec les missions de l'enseignement supérieur et la continuité pédagogique, permettant d'avoir la vision des enseignants, du personnel mais aussi des étudiants et des apprentis.

Il y aura un tronc commun à tous les établissements (public-privé), pouvant être complété par questions spécifiques à l'établissement. Certaines écoles ont déjà élaboré des questionnaires.

Les résultats seront connus à la rentrée où un point global sera fait sur le RETEX de la crise Covid-19 incluant le télétravail.



Les organisations syndicales demandent à avoir connaissance des questionnaires destinés aux agents de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur avant leur envoi, sans réponse de l'administration.

Les organisations syndicales demandent plusieurs modifications du questionnaire présenté. Certaines sont retenues par l'administration (télétravail partiel, cause des ASA, RQTH, difficultés de connexion...).

L'Alliance du Trèfle indique qu'il serait utile de définir le périmètre de la négociation sur le télétravail (périmètre du comité technique ministériel ?) car les négociations ont déjà commencé dans les établissements publics (ASP).

Pour Jean-Pascal Fayolle, le décret sur le télétravail ne change pas les compétences du MAA vis à vis des opérateurs : le MAA ne s'occupe pas du télétravail des opérateurs.

Les organisations syndicales ont jusqu'à vendredi 3 juillet midi pour faire parvenir leurs observations car l'enquête commence la semaine prochaine.

Pour le questionnaire sur le baromètre social, les remarques peuvent être envoyées jusqu'au 10 juillet.